



RCS : BOURGES  
Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1960 B 00023  
Numéro SIREN : 603 720 236  
Nom ou dénomination : CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2014 sous le numéro de dépôt 1987

## **CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE**

**Société par actions simplifiée au capital de 1.176.650 euros**

**Siège social : ZI – Rue de La Brasserie  
18204 SAINT AMAND MONTROND**

**RCS BOURGES 603 720 236**

### **DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 Novembre 2013**

- **La société VINCI Energies France Centre Ouest**, société par actions simplifiée, au capital de 15.756.740 euros, dont le siège social est à Notre Dame d'Oé (37390) 3 rue du Tertreau - CS 80013, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 443 970 827

Représentée par son Président, **Monsieur Jean-Michel DEDÔME**

agissant en qualité de seule actionnaire de la société **CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE**

#### **I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

- La Société **CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE** envisage un rapprochement avec la société **SDEL BERRY** par voie de fusion-absorption
- Les motifs qui ont conduit à envisager une fusion-absorption de la Société **SDEL BERRY** par la société **CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE**, sont les suivants :
  - la création d'une équipe fonctionnelle unique adaptée à la taille des deux entités opérationnelles concernées et à leur variation de volume d'activité respective ;
  - La simplification et la rationalisation des structures d'exploitation et du suivi sociétal ;
  - Le développement de nombreuses synergies commerciales du fait d'un positionnement métier quasi identique.
- Le projet de traité de fusion a été établi par Monsieur Olivier **CROUZET**, en sa qualité de Président de la Société **SDEL BERRY** et de la société **CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE**, par acte sous seing privé le 26 novembre 2013.

#### **II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :**

- à l'examen et à l'approbation de la fusion par absorption de la Société **SDEL BERRY** par la société **CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE**,
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION : EXAMEN ET APPROBATION DE LA FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE SDEL BERRY PAR LA SOCIETE CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE**

L'Associé unique, connaissance prise :

- du projet de traité de fusion, établi par acte sous seing privé le 26 novembre 2013,
- des comptes arrêtés au 30 septembre 2013

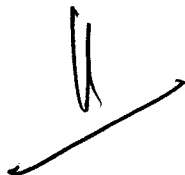
approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion conclu avec la société SDEL BERRY aux termes duquel la Société SDEL BERRY, fait apport à titre de fusion-absorption de l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs composant son patrimoine, et notamment :

- la transmission universelle du patrimoine de la Société SDEL BERRY à la société CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE,
- l'évaluation, sur la base des comptes arrêtés au 30 septembre 2013 de la Société SDEL BERRY, des éléments d'actif apportés soit 3.240.458 euros et des éléments de passif pris en charge soit 2.119.739 euros, soit un actif net apporté égal à 1.120.719 euros,
- la fixation de la date de réalisation de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014,

**DEUXIEME DECISION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

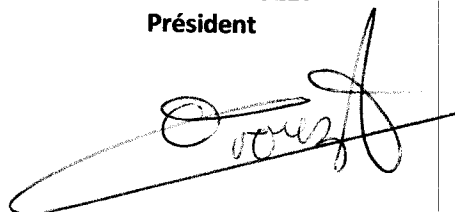
L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités afférentes aux décisions ci-dessus adoptées, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et l'Associé unique, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.



Pour VINCI Energies France Centre Ouest  
Jean-Michel DEDÔME

Olivier CROUZET  
Président



## Déclaration de régularité et de conformité

### **Je, soussigné**

Olivier CROUZET demeurant 92 rue des Fusillés - 45240 Marcilly-en-Villette, agissant en qualité de Président des sociétés : Centre Electrique Entreprise et SDEL Berry

Centre Electrique Entreprise, société par actions simplifiée au capital de 1.176.650 euros, dont le siège social est situé ZI – Rue de La Brasserie – 18204 Saint Amand Montrond, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de BOURGES, sous le numéro RCS 603 720 236

et

SDEL Berry, société par actions simplifiée au capital de 488.000 euros, dont le siège social est situé ZI Les Noyers – 36150 VATAN, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX, sous le numéro RCS 413 419 383

Expose ce qui suit, préalablement à la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce, relative à la fusion-absorption de SDEL Berry par Centre Electrique Entreprise :

### **Exposé**

1° L'Associé unique de la société Centre Electrique Entreprise et de la société SDEL Berry s'est réuni le 26 novembre 2013 pour chacune des sociétés et a autorisé la signature du projet de traité de fusion de la société Centre Electrique Entreprise et de la société SDEL Berry. L'Associé unique de la société Centre Electrique Entreprise et de la société SDEL Berry a également prévu et préparé les principales formalités à accomplir ultérieurement et donné à Monsieur Olivier CROUZET les pouvoirs nécessaires à la réalisation de ces formalités au nom de la société Centre Electrique Entreprise et de la société SDEL Berry, en ce compris la signature de la déclaration de conformité.

2° Le projet de traité de fusion de la société Centre Electrique Entreprise et de la société SDEL Berry a été signé par Monsieur Olivier CROUZET en sa qualité de Président de la société Centre Electrique Entreprise et de la société SDEL Berry, suivant acte en date du 26 novembre 2013.

Ce projet de traité, conformément à la réglementation, indiquait, notamment :

- la forme, la dénomination et le siège social des sociétés participantes ;
- les motifs, buts et conditions de la fusion ;
- la date à laquelle ont été arrêtés les comptes des deux sociétés en vue d'établir les conditions de la fusion ;
- la composition détaillée et l'évaluation de l'actif et du passif de la société SDEL Berry, transférés à la société Centre Electrique Entreprise étant précisé que, conformément à la réglementation en vigueur, les apports de la société SDEL Berry ont été effectués à leur valeur nette comptable ;
- le montant de la prime de fusion : 0 euro

3° Deux exemplaires du projet de fusion (un par société) ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CHATEAUROUX le 28 novembre 2013 pour la société SDEL Berry et au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURGES le 29 novembre 2013 pour la société Centre Electrique Entreprise.

4° Publication de l'avis relatif au projet de fusion

L'avis conjoint de projet de fusion de la société Centre Electrique Entreprise et de la société SDEL Berry a fait l'objet d'une publication, au *Bodacc* le 11 décembre 2013 au greffe de CHATEAUROUX et le 10 décembre 2013 au greffe de BOURGES.

La publication de ces avis n'a été suivie d'aucune opposition à la fusion émanant de créanciers sociaux, dans le délai de 30 jours prévu par la réglementation.

5° L'Associé unique de SDEL Berry, par décision en date du 26 novembre 2013, a approuvé le projet de fusion avec Centre Electrique Entreprise et décidé la dissolution de SDEL Berry au jour de la réalisation de la fusion décidée par l'actionnaire unique.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

### Déclaration

En conséquence de ce qui précède, les soussignés, ès qualités, déclarent et constatent, sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi, que :

— la fusion de la société Centre Electrique Entreprise et de la société SDEL Berry par absorption de la société SDEL Berry par la société Centre Electrique Entreprise a été régulièrement réalisée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2014,

— la dissolution sans liquidation de la société SDEL Berry a été régulièrement réalisée le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Un exemplaire du traité de fusion, une copie certifiée conforme du procès-verbal de la décision de l'associé unique de la société SDEL Berry approuvant la fusion et prononçant la dissolution de cette société, une copie certifiée conforme du procès-verbal de la décision de l'associé unique de de la société Centre Electrique Entreprise approuvant la fusion seront déposés, avec deux originaux de la présente déclaration, au greffe du Tribunal de commerce de chacune des sociétés Centre Electrique Entreprise et SDEL Berry.

La présente déclaration est faite conformément aux prescriptions de l'article L. 236-6 du Code de commerce.

Fait à Saint Amand Montrond, le 18 avril 2014  
En six (6) exemplaires originaux

**Le Président de la société Centre Electrique Entreprise et de la société SDEL Berry**  
**Monsieur Olivier CROUZET**

